



Éléments de documentation sur la supervision bancaire durant la pandémie

UNE BASE DOCUMENTAIRE UTILE. Les Autorités de supervision des pays membres de l'AFRITAC Centre peuvent se référer utilement aux documents d'orientation et d'information suivants, comportant les recommandations des instances internationales, en vue d'adapter les modalités de la régulation et de la supervision bancaires au contexte exceptionnel lié à la pandémie Covid-19. La liste de ces documents ne prétend pas être exhaustive. Pour l'essentiel, il s'agit d'une sélection de notes thématiques, publiées par le Fonds Monétaire International (Département des Marchés Monétaires et de Capitaux – MCM), à l'attention des Autorités en charge de la régulation et la supervision bancaire, afin de les aider à appréhender les enjeux inhérents à la pandémie en vue d'adopter des politiques et des mesures de riposte appropriées. Lorsque les documents ont été officiellement traduits et publiés en français, la version française est indiquée, sachant que la version originale rédigée en anglais est disponible.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Les notes indispensables

1. Série Spéciale concernant les politiques financières visant à répondre au Covid-19 – **Principes de communication avec la population pendant une crise financière** (français, avril 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-public-communication-during-a-financial-crisis.ashx>

La présente note porte sur les principes fondamentaux de communication de la politique publique pendant les crises financières systémiques. Dans des situations où les autorités perçoivent un risque élevé de ruée généralisée des créanciers sur les établissements financiers, ou d'incertitude concernant la solvabilité ou la liquidité de certains éléments critiques du système financier, il est d'une importance capitale de communiquer pour aider à ramener la confiance. Une préparation en amont, notamment en temps normal par le biais d'un comité de gestion de crise, est une des clés du succès. Bien qu'on se concentre ici sur la communication en cas de crise financière, bon nombre de ces prescriptions sont valables pour les situations de crise de manière plus générale.

2. *Special Series on Covid-19 – Pandemic preparedness for financial institutions* (anglais, avril 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-pandemic-preparedness-for-financial-institutions.ashx>

Les institutions financières fournissent des services essentiels à un large éventail de clients, et ces services sont encore plus essentiels pendant la pandémie actuelle, car les ménages et les entreprises ont besoin

d'accéder à leurs fonds en dépôt, et dans certains pays, les banques sont utilisées comme canaux de mise en œuvre des programmes de relance budgétaire. Les banques elles-mêmes ne sont pas à l'abri des effets de la pandémie et doivent se préparer à fonctionner dans des conditions de crise. Dans de nombreux pays, ces institutions sont tenues d'élaborer des plans de continuité des activités (PCA) pour les perturbations dues, par exemple, à des catastrophes naturelles ou à des attaques terroristes. Ceux-ci représentent un élément-clé du cadre de gestion du risque opérationnel, bien développés pour les institutions financières, et sont soumis à surveillance et approbation prudentielles. Cependant, il existe des différences entre la planification traditionnelle de la continuité des activités et la planification en cas de pandémie, notamment en raison de l'ampleur et de la durée des chocs. Ces différences appellent les établissements à revoir leurs PCA et à envisager les mesures à prendre pour améliorer la préparation et minimiser les effets néfastes potentiels de la propagation du Covid-19.

3. *A joint IMF-World Bank Staff Position Note - COVID-19: **The regulatory and supervisory implications for the banking sector** (anglais, mai 2020)*

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33793/COVID-19-The-Regulatory-and-Supervisory-Implications-for-the-Banking-Sector.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Cette note fournit un ensemble de recommandations générales susceptibles de guider les réponses en matière de régulation et de supervision à la pandémie de Covid-19 et offre un aperçu des mesures prises dans diverses juridictions à ce jour. Le secteur bancaire joue un rôle essentiel dans l'atténuation du choc macroéconomique et financier sans précédent provoqué par la pandémie. Des mesures de réglementation et de supervision rapides, ciblées et bien conçues sont indispensables pour maintenir la fourniture de services financiers essentiels, en particulier aux ménages et aux entreprises les plus touchés, tout en atténuant les risques financiers, maintenant la transparence des bilans et préservant la crédibilité de la politique financière à long terme. Dans ce contexte, les autorités devraient utiliser la flexibilité intrinsèque des cadres de la réglementation, de la surveillance et de la comptabilité et encourager la restructuration judicieuse des prêts tout en continuant à respecter un minimum de normes. Les organismes de normalisation ont publié des orientations pour soutenir les autorités nationales dans leurs efforts adopter des politiques efficaces, saines et bien coordonnées. Jusqu'à présent, les mesures nationales prises dans le monde se sont focalisées sur l'utilisation des coussins de fonds propres et de liquidité disponibles dans les banques, le soutien aux emprunteurs affectés, de manière à favoriser la transparence des bilans et assurer le maintien des activités et la continuité opérationnelle des banques ainsi que des systèmes de paiement. Cependant, certains pays en développement ont moins d'options à leur disposition en raison de marges de manœuvre prudentielle limitées, d'une capacité de mise en œuvre plus faible et de cadres de régulation moins sophistiqués. Cela pourrait expliquer qu'ils aient davantage recours à des politiques de réponse s'écartant des recommandations discutées dans cette note, ce qui pourrait générer de nouveaux risques.

4. **Série Spéciale sur la Covid-19 – Mesures de réglementation et de contrôle du secteur bancaire en réponse à l'impact du coronavirus** (avec questions/réponses) (français, mai 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/frspecial-series-on-covid19banking-sector-regulatory-and-supervisory-response-to-deal-with-coronavir.ashx>

La présente note rend compte des vues du Département MCM du FMI sur les mesures de réglementation et de contrôle qu'il conviendrait de mettre en place en réponse à l'impact de la pandémie de coronavirus, dans un souci d'équilibre entre la préservation de la stabilité financière, le maintien de la solidité du système bancaire, et le soutien à l'activité économique. La réglementation bancaire mise en place au lendemain de la crise financière mondiale a pour but de protéger les intérêts des déposants et de garantir la stabilité du système financier. L'assouplissement de ces normes minimales peut compromettre ces objectifs et déstabiliser le système

financier. De nombreuses autorités de contrôle ont élaboré une méthode pour faire face à des désastres de grande ampleur, en privilégiant des orientations fondées sur une renégociation prudente des conditions de prêt et sur le maintien des normes de classement et de provisionnement. Les banques devraient d'abord puiser dans leurs coussins de sécurité pour amortir l'impact de la crise. Si l'impact de la crise s'avérait beaucoup plus grave et/ou plus prolongé et que les niveaux de fonds propres des banques se révélaient insuffisants, les autorités de contrôle auraient à prendre des mesures ciblées, notamment en demandant aux banques de présenter un plan crédible de reconstitution de leurs fonds propres et en surveillant son exécution. Dans de tels cas, les États peuvent également choisir d'intervenir en apportant un soutien budgétaire pour aider les emprunteurs à rembourser leurs prêts et à financer leurs activités, ou pour aider les banques à faire face aux conséquences la crise. Pour que la discipline de marché fonctionne pleinement tout au long de ce processus, il est essentiel que la transparence des informations sur les risques soit assurée et que les autorités de contrôle communiquent leurs attentes sur la manière de faire face aux conséquences de la pandémie.

5. **Série Spéciale sur la Covid-19 - Travail à distance et cybersécurité en période de pandémie**
(français, mai 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-cybersecurity-of-remote-work-during-pandemic.ashx>

En raison de la pandémie de Covid-19, de nombreuses entreprises et autorités de régulation du secteur financier ont adopté des modalités de télétravail qui supposent un accès à distance à des systèmes et à des données parfois sensibles. L'adoption massive du travail à distance pendant une période prolongée, et les inévitables facteurs de vulnérabilité qui en découlent, laissent présager la multiplication des cyberattaques, parfois sous des formes nouvelles. Si elles ne l'ont pas encore fait, les entreprises du secteur financier devraient mettre en place des contrôles de sécurité rigoureux en matière d'accès à distance. De même, si ce n'est pas déjà fait, les autorités de régulation du secteur devraient élaborer des lignes directrices supplémentaires, fondées sur les normes techniques et les bonnes pratiques internationales.

6. **Special Series on Covid-19 – Restriction of banks' capital distribution during the Covid-19 pandemic** (dividends, share buybacks, and bonuses) (anglais, juillet 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-restriction-of-banks-capital-distribution-during-the-covid-19-pandemic.ashx>

Au stade actuel, la gravité de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le secteur financier est très incertaine. Les premières estimations suggèrent cependant que l'impact sur l'environnement macro-économique sera probablement beaucoup plus défavorable que les scénarios de test de résistance utilisés par la plupart des autorités de contrôle pour évaluer l'adéquation des fonds propres des institutions financières. Dans ce contexte, pour garantir que le secteur bancaire continue à financer l'économie réelle et dispose de suffisamment de ressources pour absorber les pertes, il est recommandé par prudence aux autorités de contrôle de prendre des mesures pour préserver les ressources en fonds propres des banques en limitant temporairement la possibilité de réduire certaines composantes des fonds propres (distribution de dividendes, rachats d'actions et versement de primes discrétionnaires), pour toutes les banques, jusqu'à ce que l'impact de la pandémie devienne plus clair.

7. **Special Series on Covid-19 – Main operational aspects for macroprudential policy relaxation**
(anglais, septembre 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-main-operational-aspects-for-macroprudential-policy-relaxation.ashx>

Cette note couvre les principaux aspects opérationnels de l'assouplissement des politiques macroprudentielles dans le cadre de la réponse politique globale au Covid-19 et complète ainsi les notes précédentes de cette série. La note traite des principaux objectifs de l'assouplissement des politiques macroprudentielles, des outils qui peuvent être assouplis et de la manière dont un assouplissement devrait être séquencé et communiqué pour traiter les éventuelles situations susceptibles de devoir donner lieu à des compromis. Enfin, la note examine comment un assouplissement des politiques macroprudentielles peut compléter et interagir avec d'autres politiques en vue d'établir une politique de riposte plus efficace au Covid-19.

8. **Série Spéciale sur la Covid-19 – Mesures et priorités de supervision en réponse à la crise liée à la pandémie de Covid-19** (français, octobre 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/frspecial-series-on-covid19supervisory-actions-and-priorities-in-response-to-the-covid19-pandemic.ashx>

La présente note porte sur les mesures et les priorités susceptibles d'être envisagées par les autorités de supervision lorsqu'elles planifient leur réponse à moyen et à long terme à la crise actuelle de la Covid-19. Elle complète les recommandations émises par le département MCM du FMI sur la communication de crise et l'adaptation des réglementations. La pandémie de Covid-19 a entraîné des tensions et de la volatilité sur les marchés et un état d'incertitude prolongé pour les institutions financières et leurs autorités de supervision. Les autorités de supervision ont réagi à la vague initiale de la pandémie, notamment en redéfinissant leurs priorités et leurs mesures. Toutefois, alors que les perspectives demeurent très incertaines et qu'il est impossible d'exclure de nouvelles vagues de pandémie, accompagnées de graves impacts économiques, les autorités de supervision devront continuer d'adapter leurs programmes de travail. La présente note s'adresse aux autorités de supervision du secteur bancaire, mais plusieurs recommandations s'appliquent également aux secteurs de l'assurance et des marchés de valeurs mobilières.

9. **Série Spéciale sur la Covid-19 – Renforcer les déclarations réglementaires et l'analyse prudentielle face à la Covid-19** (français, décembre 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/frspecial-series-on-covid19strengthening-regulatory-reporting-and-offsite-analysis-in-response-to-co.ashx>

La présente note expose les vues du département MCM sur les aménagements pratiques qui peuvent être introduits dans les déclarations réglementaires et l'analyse prudentielle dans le cadre d'une approche renforcée de la supervision, en particulier dans le contexte de la Covid-19. Partout dans le monde, les emprunteurs ont été frappés de plein fouet par la pandémie, ce qui a de fortes répercussions directes sur la qualité du bilan des banques et sur leur profil de risque. Les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics et l'utilisation de la flexibilité intrinsèque des cadres réglementaires ont conforté la capacité du système financier à soutenir l'économie. Cependant, ces mesures ont compliqué l'évaluation de la solidité financière des banques par les autorités de supervision et pourraient avoir de graves effets lorsque les mesures de soutien prendront fin. Dans ce contexte de risque accru, et de moindre capacité à conduire des contrôles sur place approfondis, les autorités de supervision devraient améliorer la collecte des données afin de renforcer l'analyse de la situation financière et des risques. La présente note complète les recommandations du département MCM sur les mesures et priorités de supervision en réponse à la crise liée à la pandémie.

10. *Special Series on Covid-19 – Unwinding Covid-19 policy interventions for banking systems* (anglais, mars 2021)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-unwinding-covid-19-policy-interventions-for-banking-systems.ashx>

Cette note propose des orientations et des principes généraux pour gérer la sortie des mesures de régulation et de supervision déjà prises, y compris le soutien aux emprunteurs, les fonds propres bancaires et les mesures de liquidité. Il suggère des moyens de hiérarchiser les tâches de supervision pendant le processus de sortie. La note décrit également les compromis qu'impliquent le dénouement des décisions et les mesures que les autorités devraient prendre lorsque la sortie semble difficile et que la qualité des actifs des banques est susceptible de se détériorer fortement, y compris des situations qui pourraient évoluer vers des tensions dans le secteur bancaire à l'échelle du système. Il préconise une analyse quantitative, y compris des tests de résistance, pour évaluer les vulnérabilités potentielles des débiteurs et du système bancaire. Une telle analyse peut également éclairer la préparation de la planification d'urgence pour la résolution bancaire, y compris au niveau du système, dans le cadre de stratégies holistiques de dénouement des mesures spéciales.

Les autres notes utiles

11. Série Spéciale sur les mesures budgétaires face à la Covid-19 – **Aide du secteur public aux entreprises** (français, avril 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-public-sector-support-to-firms.ashx>

Le soutien du secteur public aux entreprises peut contribuer à répondre aux besoins de liquidité ou de solvabilité pendant la pandémie et à faire en sorte que les économies soient prêtes à rebondir une fois que les mesures de distanciation sociale seront assouplies. Cette aide doit être ciblée, provisoire et accordée en temps opportun. L'effet sur le budget et la dette publics peut être considérable. C'est pourquoi il est impératif de veiller à fournir cette aide en respectant les principes de transparence et d'autonomie pour garantir une bonne gouvernance. Elle doit être chiffrée, comptabilisée et faire l'objet d'un suivi. Les pouvoirs publics ont annoncé une série de mesures, notamment des allègements fiscaux et des subventions. De nombreux pays ont aussi eu recours aux garanties de prêt comme principal dispositif d'appui aux petites et moyennes entreprises. Il se peut que les grandes entreprises des secteurs stratégiques aient besoin d'une injection de capitaux à mesure que la crise s'intensifie.

12. Série Spéciale sur les mesures budgétaires face à la Covid-19 – **Aide des banques publiques aux ménages et aux entreprises** (français, avril 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-public-banks-support-to-households-and-firms.ashx>

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19, les banques publiques, à condition d'être financièrement solides et de disposer de ressources suffisantes, peuvent temporairement accroître leur aide aux ménages et aux entreprises, principalement au moyen de prêts (bonifiés) et de garanties d'emprunt. Les banques publiques présentent l'avantage d'être en mesure de toucher les petites et les grandes entreprises ainsi que les ménages et les administrations infranationales. Plusieurs pays avancés ou émergents ont déjà annoncé des projets en ce sens. L'expérience de la crise financière internationale montre que les prêts et garanties des banques publiques peuvent se révéler efficaces mais comportent des risques et des coûts budgétaires. Il est indispensable d'assurer une grande transparence, de justifier clairement les interventions, d'évaluer et d'informer sur les risques et les coûts, de prendre des mesures d'atténuation des risques et de constituer des provisions dans le budget.

13. Série Spéciale sur la Covid-19 – **Aide de l'Etat aux entreprises publiques : possibilités en Afrique Sub-saharienne** (français, juin 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/frspecial-series-on-covid19government-support-to-stateowned-enterprises-options-for-subsaharan-afric.ashx>

Certaines entreprises publiques connaissent de graves difficultés financières pendant la pandémie et la crise économique qui l'accompagne. Certaines, qui opèrent dans des secteurs fondamentaux de l'économie et assurent des services essentiels, peuvent avoir besoin d'une aide pour éviter la faillite : il faut donc se demander si les pouvoirs publics doivent leur apporter un soutien financier exceptionnel et temporaire. La présente note traite des principes directeurs permettant de décider quand intervenir pour aider ces entreprises et comment le faire compte tenu des contraintes financières que connaissent les pouvoirs publics. Il est également impératif que ces derniers renforcent la surveillance et la gouvernance afin de s'assurer que les ressources publiques sont bien utilisées. La présente note porte principalement sur l'Afrique, mais les principes décrits sont applicables à d'autres régions.

14. **Série Spéciale sur les mesures budgétaires à prendre face à la Covid-19 – Solutions numériques pour les transferts monétaires directs en situation d'urgence** (français, avril 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-digital-solutions-for-cash-transfers-in-emergency-responses.ashx>

Les pandémies et les crises économiques précédentes nous ont appris qu'un vaste éventail de programmes et de solutions pourraient se révéler efficaces pour protéger les ménages vulnérables, y compris ceux qui vivent du secteur informel et dans les régions les plus pauvres. Dans le sillage de la pandémie de Covid-19, de nombreux gouvernements envisagent de recourir aux transferts monétaires directs pour protéger les ménages vulnérables. Dans plusieurs pays en développement, ces paiements atteignent une échelle sans précédent. Pour les populations qui vivent dans la misère, ce type de soutien peut être vital. Néanmoins, dans les pays en développement à faible revenu (PDFR) et les pays émergents (PE), le secteur informel représente souvent un pan important de l'économie, et il y est donc plus difficile de soutenir la population dans de bonnes conditions d'efficacité et de sécurité. La présente note s'intéresse en priorité à la façon dont les solutions numériques peuvent aider les pouvoirs publics à procéder avec efficacité et rapidité aux paiements en espèces destinés aux bénéficiaires désignés, y compris dans le secteur informel. Elle propose différentes solutions concernant (i) les possibilités d'utiliser les technologies numériques pour identifier et valider les bénéficiaires de ces paiements directs, (ii) les mécanismes assurant des paiements en espèces de façon efficiente et (iii) la simplification des procédures de gestion des finances publiques (GFP) qui doit effectuer les paiements rapides tout en garantissant une information transparente et des contrôles suffisants, afin de prévenir les graves irrégularités financières. Le tableau 1 récapitule les principales mesures recommandées. Une note distincte est consacrée plus particulièrement aux questions de politique économique associées à ces transferts monétaires.

15. **Special Series on Covid-19 - Digital financial services and the pandemic: opportunities and risks for emerging and developing economies** (anglais, juillet 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-digital-financial-services-and-the-pandemic.ashx>

La pandémie Covid-19 et le besoin de distanciation sociale ont mis en lumière les services financiers numériques. Les services financiers numériques permettent une distanciation sociale ; ils permettent aux gouvernements de verser des fonds à ceux qui en ont besoin rapidement et efficacement ; ils permettent aussi à de nombreux ménages et entreprises d'accéder rapidement aux paiements et financements en ligne. Cependant, les risques pour la stabilité et l'intégrité financières, toujours présents, peuvent s'aggraver si l'utilisation des services financiers numériques s'intensifie rapidement en temps de crise en dehors d'un cadre réglementaire et de mesures de protection appropriés. Dans le même temps, les efforts visant à accroître

l'utilisation des services financiers numériques devraient éviter d'augmenter les inégalités existantes entre les utilisateurs.

16. Série Spéciale sur la Covid-19 – **L'argent mobile à l'heure de la Covid-19** (français, traduction non publiée, octobre 2020)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-mobile-money-in-the-covid-19-pandemic.ashx>

À l'ère du numérique, la distanciation physique n'est pas forcément un frein aux flux financiers, car les particuliers comme les entreprises sont de plus en plus nombreux à adopter les services financiers numériques (SFN), notamment l'argent mobile. L'enquête sur l'accès aux services financiers (FAS) du FMI, qui collecte des données sur l'accès aux services financiers et leur utilisation dans 189 pays, démontre la popularité croissante de l'argent mobile dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire où, dans certains cas, il dépasse même les services bancaires traditionnels, particulièrement dans les pays où la pénétration bancaire est limitée. Reconnaisant l'importance de l'argent mobile dans la prestation à distance des services financiers, surtout dans le contexte de l'actuelle pandémie, plusieurs pays ont mis en œuvre des mesures pour soutenir les services d'argent mobile. La présente note analyse certaines de ces mesures ainsi que leurs avantages et leurs risques.

17. *Special Series on Covid-19 – Remittances in Sub-Saharan Africa, an update* (anglais, mars 2021)

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-remittances-in-sub-saharan-africa-an-update.ashx>

Ces dernières années, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont considérablement augmenté, dépassant les investissements directs de l'étranger (IDE) et l'aide publique. Ces fonds ont tendance à fournir une source stable de financement extérieur et jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Ces flux sont désormais menacés, car les confinements et les mesures d'endiguement pour lutter contre la crise sanitaire à travers le monde affectent les revenus des migrants et constituent un obstacle à la transmission de fonds. Sur la base des corrélations historiques avec le revenu par habitant, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne devraient se réduire de plus de 7 pour cent en 2020. Cependant, les récentes publications de données brossent un tableau plus contrasté, avec une forte baisse au Nigéria, qui représente plus de la moitié de la région les flux entrants, alors que les flux entrants sont restés résilients, voire montés en flèche dans d'autres pays.

AUTRES INSTANCES INTERNATIONALES

Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire

18. *CBCB - Measures to reflect the impact of Covid-19* (anglais, avril 2020)

<https://www.bis.org/bcbs/publ/d498.htm>

Les gouvernements et les banques de nombreuses juridictions ont introduit des mesures exceptionnelles pour atténuer l'impact financier et économique du Covid-19. Les mesures d'allègement comportent un ensemble de divers moratoires sur les paiements et de garanties gouvernementales. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a convenu que les effets de réduction des risques des diverses mesures de soutien extraordinaires prises dans ses juridictions membres devraient être pleinement reconnus dans les exigences de fonds propres

fondées sur le risque. Le Comité a également discuté de l'impact du Covid-19 sur les pertes de crédit attendues (ECL) des banques. Le Comité a convenu que les mesures de soutien extraordinaires devraient être prises en compte par les banques lors du calcul de leurs ECL. Il a également approuvé certaines modifications des dispositions transitoires relatives au traitement des ECL dans les exigences réglementaires de fonds propres. Ce document présente des orientations sur ces questions.

Groupe d'Action Financière - GAFI

19. FATF - **COVID-19-related money laundering and terrorist financing – Risks and policy response** (anglais, mai 2020)

[COVID-19-RELATED ML/TF RISKS AND POTENTIAL POLICY RESPONSES \(fatf-gafi.org\)](https://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/updated-covid-19-ml-tf.html)

L'augmentation des crimes liés au Covid-19, tels que la fraude, la cybercriminalité, les détournements ou l'exploitation des fonds gouvernementaux ou de l'aide financière internationale, crée de nouvelles sources de revenus pour les acteurs illicites.

Les mesures visant à contenir le Covid-19 ont un impact sur l'économie criminelle et modifient le comportement criminel, de sorte que les criminels recherchant le gain peuvent adopter d'autres formes de conduite illégale.

La pandémie COVID-19 a également un impact sur les capacités du gouvernement et du secteur privé à mettre en œuvre les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), résultant de la supervision, de la réglementation et des politiques de réforme, relatives à la déclaration des transactions suspectes et à la coopération internationale.

Ces menaces et vulnérabilités représentent des risques émergents de blanchiment d'argent (BC) et de financement du terrorisme (FT). De tels risques pourraient avoir les conséquences suivantes : (i) les criminels trouvant des moyens de contourner les mesures de contrôle appliquées à la clientèle ; (ii) l'utilisation abusive accrue des services financiers en ligne et des actifs virtuels pour déplacer et dissimuler des fonds illicites ; (iii) l'exploitation des mesures de relance économique et les programmes d'insolvabilité comme moyen pour les personnes physiques et morales de dissimuler et de blanchir les produits financiers illicites ; (iv) l'utilisation accrue du secteur financier non réglementé, créant des opportunités supplémentaires pour les criminels de blanchir des fonds illicites ; (v) l'utilisation abusive et le détournement de l'aide financière nationale et internationale et des financements d'urgence ; (vi) les criminels et les terroristes exploitant le Covid-19 et le ralentissement économique induit pour se lancer dans de nouvelles activités à utilisation intensive d'espèces et à forte liquidité dans les pays en développement.

Les réponses politiques de LBC/FT peuvent aider à soutenir la mise en œuvre rapide et efficace des mesures de réponse au Covid-19, tout en gérant les nouveaux risques et vulnérabilités. Ces réponses comprennent : (i) la coordination nationale pour évaluer l'impact du Covid-19 sur les risques et les systèmes de LBC/FT ; (ii) le renforcement de la communication avec le secteur privé ; (iii) la promotion de la mise en œuvre complète d'une approche basée sur les risques pour les contrôles applicables à la clientèle ; (iv) le soutien apporté aux solutions de paiement électronique et numérique.

20. FATF - **Update: COVID-19-related money laundering and terrorist financing** (anglais, décembre 2020)

[http://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/updated-covid-19-ml-tf.html](https://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/updated-covid-19-ml-tf.html)

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de Covid-19 était une pandémie en mars 2020. Depuis lors, la pandémie a eu un impact sans précédent sur la vie des peuples du monde entier. Les

pays ont réagi en imposant une variété de mesures de santé publique et en mettant en œuvre de programmes de relance pour aider à protéger les individus et entreprises. Ces mesures ont évolué au cours des six derniers mois, en réponse à l'évolution de la situation dans les divers pays.

Les changements de comportement induits par la pandémie (qu'il s'agisse des individus, entreprises ou gouvernements) ont à leur tour donné aux criminels de nouvelles opportunités commettre des crimes et d'en blanchir les produits. Le GAFI a surveillé ces changements de l'activité criminelle, leur impact sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les mesures que les gouvernements ont mises en œuvre pour faire face aux divers défis qui se sont présentés. Cette action a comporté la publication d'un article en mai sur les risques et les politiques de réponse au Covid-19, complété par une série de webinaires avec des participants des secteurs public et privé.

Depuis mai, le GAFI a continué de collecter et d'analyser les informations pertinentes sur l'impact de la pandémie. L'analyse confirme que les risques et les politiques de réponse publiés par le GAFI en mai restent pertinents. L'objectif de ce document est de fournir des informations complémentaires sur les risques de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme liés au Covid-19 aux entités déclarantes, aux autres entités du secteur privé et aux autres parties prenantes.

Ce document traite à la fois des changements des infractions sous-jacentes et des changements des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Une sélection d'études de cas, illustrant l'activité criminelle qui s'est produite depuis le début de la pandémie, met en évidence les changements de l'activité criminelle. Une liste plus longue de cas pratiques fournis par les juridictions du monde entier est jointe en annexe.